

Julio Millan menacé de quarante ans de prison

[(En septembre devait avoir lieu le procès d'un militant libertaire espagnol, Julio Millan Hernandez. Nous donnons l'information sur le cas de ce camarade, tirée de «Frente libertario». Tout soutien financier peut être apporté à Julio Millan en envoyant des fonds à: Amador Alvarez, C.C.P. 15-712-51 Paris avec la mention (pour Millan).)]

Le 10 octobre 1967, Julio Millan Hernandez, né à Villamentela (Madrid) en 1937, est arrêté dans le train de Port Bou – Barcelone, aux environs de Gerona. Il est conduit à la préfecture de police de Barcelone pour y être «interrogé». On l'accuse d'avoir participé à deux «actes terroristes».

Millan nia formellement avoir participé à ces deux «actes terroristes». Il fut soumis pendant plusieurs jours à de continuelles tortures. Lorsqu'il fut abattu physiquement, les policiers lui proposèrent un verre d'eau. Millan, qui avait très soif, refusa de boire ce verre en disant qu'il ne boirait qu'au robinet. On le contraignit à avaler le contenu du verre. Peu après, Millan se déclarait coupable...

Enfermé à la prison «modèle» de Barcelone, il fut transféré ensuite à Madrid. Alors qu'il était incarcéré à Carrabanchel, Millan déclara devant le tribunal militaire de la première Région qu'on lui avait extorqué des aveux en état d'inconscience.

En janvier 1970, il sollicita du capitaine général de la même Région une mise en liberté provisoire. Il était depuis trois ans et demi en détention préventive. À cette dernière demande, il reçut une réponse négative dans laquelle on lui demandait de s'abstenir de faire de telles requêtes sur des «dossiers déjà classés» (sic).

L'exemple de notre camarade Millan, qui est un cas parmi tant d'autres dans le vaste camp concentrationnaire que représente l'Espagne, permet de révéler quatre aspects du régime de répression franquiste:

1. Procédés policiers pour extorquer de prétendus aveux.
2. Méthodes d'incarcération.
3. Durée de la détention préventive.
4. Contraintes exercées pour que le détenu s'abstienne d'adresser des requêtes aux organismes ayant des possibilités d'intervention.

Finalement, le procès de Millan devait avoir lieu en octobre ou novembre, mais l'avocat de notre camarade, Me Sevilla Casar, vient de nous apprendre que:

- Les peines demandées contre Millan sont de 24 et 17 ans de prison pour l'une et l'autre inculpation, ce qui fait 41 ans de prison en tout alors que notre camarade est INNOCENT.
- Le procès est prévu pour le mois de septembre pour jouer sur l'effet de surprise et que personne n'en parle. La date du conseil de guerre qui jugera notre camarade ne sera dévoilée que quelques jours avant le procès. Mais, on sait dès maintenant que les deux inculpations seront jugées au cours du même procès et que Garcia Rebull, le même sinistre personnage qu'à Burgos, exercera la fonction de capitaine général et signera la sentence définitive.

«Frente libertario»